

## Compte-rendu du CHSCTM exceptionnel du 3 février 2021

Ce comité technique ministériel était présidé par Patrick SOLER. Était également présent Xavier MAIRE, chef du SRH.

**FO Agriculture** était représentée par Soizig BLOT, Emmanuel CHARASSE, Nicolas GILOT, Gisèle VIMONT, Isabelle PARENT et Mathieu PINSON

La CFDT et l'UNSA ont souhaité ne pas participer au vote des avis du CHSCTM sur l'amélioration des conditions de travail des agents du MAA et la clarification de certaines situations. Selon le règlement de cette instance, la non-participation au vote n'existe pas, la CFDT et l'UNSA se sont donc abstenues sur les avis concernant :

- Le protocole sanitaire dans l'enseignement agricole
- La vaccination des agents
- Les modalités d'examen dans l'enseignement agricole

- Les règles de communication des avis et PV
- Les conditions de tenu des journées portes ouvertes
- Les moyens supplémentaires pour la gestion des crises sanitaires à venir
- La nouvelle fiche abattoir
- La réduction de la pression des inspections DGAL

**FO Agriculture** et la FSU ont voté favorablement à l'ensemble des avis.

### Point 1 - Contexte de réunion d'un CHSCT-M exceptionnel

Ce CHSCT-M exceptionnel a été convoqué à l'initiative des organisations syndicales (OS) pour traiter des questions relatives aux crises sanitaires COVID-19 et influenza aviaire ainsi qu'au BREXIT.

Le président du CHSCT-M a salué et remercié le travail préalable des OS à la tenue de l'instance ainsi que celui des services du SG et des directions générales.

### POINT II - On ne parlera pas du plan de relance en abattoir !

À la demande de certaines OS, auxquelles s'associe **FO Agriculture**, pour traiter du plan de relance en abattoir lors de ce CHSCT-M, le SRH répond négativement. Il rappelle que l'analyse des dossiers ne relève pas du mandat de l'instance. Il pourra tout au plus être présenté un bilan de celui-ci.

**FO Agriculture** conteste cette interprétation, l'étude du plan de relance relève bien des compétences du CHSCT-M à partir du moment qu'il influe sur les conditions de travail des agents.

## POINT III - Le ministre présidera-t-il un CHSCTM ?

Régulièrement des OS, dont **FO Agriculture**, sollicitent la présidence de l'instance par notre ministre de l'agriculture. Cela permettrait de montrer son attachement à la santé, la sécurité et aux conditions de travail des agents.

Le président du CHSCT-M n'exclut pas cette demande, sans s'avancer sur une réponse favorable, pour des raisons d'agenda et de disponibilité du ministre.

## POINT IV - Approbation des procès-verbaux (PV)

Les PV des CHSCT-M des 22 avril, 11 mai et 10 juin 2020 ont été approuvés à l'unanimité et n'ont fait l'objet d'aucun

commentaire de la part des OS.

## POINT V - Actualités COVID

### Sujets généraux et transversaux

#### Contaminations dans les services

Une présentation des données chiffrées de contamination dans les services a été réalisée, voir annexe.

#### Outils de tenue des instances

À la suite de l'interdiction des réunions en présentiel, **FO Agriculture** attire l'attention sur l'absence d'outil interministériel efficace de visioconférence.

Ainsi, les agents en DDI, représentants du personnel, se voient empêcher l'accès à « Zoom » via leur matériel professionnel. Ils doivent utiliser leur matériel personnel pour participer aux instances. Ce qui nuit au dialogue social.

Le président rappelle sa préférence pour l'application « zoom », plus ergonomique et fluide facilitant les échanges, sentiment partagé par les OS.

#### Mises à jour des mesures de prévention

Le SRH met à jour et actualise au fil de l'eau sa FAQ « COVID-19 » sur l'intranet du MAA. Il adapte les mesures de prévention au regard des nouvelles instructions du gouvernement, de la DGAFP et des avis ou recommandation du Haut Conseil de santé publique (HCSP). Les derniers ont consisté en l'application du [décret n° 2021-76](#) du 27 janvier 2021 modifiant les [décrets n° 2020-1262](#) du 16 octobre 2020 et [n° 2020-1310](#) du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et de l'avis du 20 janvier 2021 complémentaire à l'avis du 14 janvier relatif aux mesures de contrôle et de prévention de la diffusion des nouveaux variants du SARS-CoV-2.

Pour **FO Agriculture**, la publicité des informations concernées n'est pas suffisante. **FO Agriculture** doute de la lecture des newsletters « InfoRH » et de la FAQ par l'ensemble des agents. Ce constat s'appuie sur les nombreuses questions reçues sur le sujet. **FO Agriculture** demande que l'information soit correctement relayée au niveau local. Par exemple, les agents ne savent pas toujours, qu'en cas d'arrêt de travail pour suspicion de COVID, ils doivent impérativement le déclarer sur le site de l'Assurance maladie « Améli ». **Attention si cette procédure n'est pas respectée (par ex si l'arrêt de travail est établi par le médecin traitant) le jour de carence sera appliqué.**

Globalement, il s'agit d'insister sur l'obligation du port du masque de catégorie 1 et de type chirurgical notamment abattoir, la possibilité de fourniture de masque à un usager, la nouvelle distanciation physique de 2 mètres et l'aération renforcée des locaux toutes les heures.

Concernant le télétravail, le SRH informe des nouvelles mesures contenues dans la dernière circulaire ministérielle datant du 2 février qui recommande son intensification ainsi que l'interdiction des réunions en présentiel (à l'exception des cas de force majeure). Ces dernières devront être clôturées avant 17h en raison du couvre-feu.

#### Télétravail

##### Télétravail dans l'enseignement agricole

Dans l'enseignement technique, le taux moyen d'agents administratifs en télétravail est compris entre 5 et 20 %, situation qui reste stable depuis le 1er déconfinement.

Pour **FO Agriculture**, cette faible proportion est totalement incompréhensible. Pourquoi les directions des établissements ne respectent-elles pas les directives ministérielles ? L'administration a tenté de justifier ce faible taux par l'obligation gouvernementale de maintenir les écoles ouvertes, à la différence du 1er confinement de mars à mai 2020. **FO Agriculture** a fait remarquer que lors du 1er confinement, alors même que leurs missions étaient parfaitement télétravaillables, les agents de catégorie B et C de l'EAP ont été ceux qui ont le plus continué à travailler en présentiel, parmi l'ensemble des personnels du MAA, bien que les établissements n'accueillaient plus d'apprenants...

La DGER reconnaît que le non recours au télétravail dans l'enseignement agricole est très problématique. Elle s'engage à sensibiliser les DRAAF à ce sujet.

**FO Agriculture** fustige ce manque de volontarisme de la part de la DGER. Il ne s'agit plus de sensibiliser mais d'imposer le respect des règles sanitaires recommandant le télétravail, puisque c'est une des mesures les plus efficaces pour lutter contre la pandémie, constat partagé par la plupart des scientifiques.

Dans l'enseignement supérieur, le taux moyen de télétravailleurs s'établit à 45 % parmi les personnels administratifs. Ce taux est en hausse dans tous les établissements, certains d'entre eux, affichant même une proportion de 70%.

### **Télétravail dans les services (AC et SD)**

Le SRH a présenté les données de l'enquête hebdomadaire de la DGAFP sur les données relatives au télétravail, voir annexe.

Pour **FO Agriculture**, le taux de télétravailleurs n'est toujours pas satisfaisant au regard de la situation sanitaire, même s'il est largement supérieur à celui de l'enseignement technique. Il doit être significativement amélioré, les taux demeurent encore faibles dans certaines structures.

### **Équipements, matériels...**

Certaines OS, auxquelles s'associe **FO Agriculture**, dénoncent le sous-équipement chronique des agents notamment en matière de téléphonie et d'équipements de bureau (écran supplémentaire, consommable, ramette de papier, chaise de bureau...). Considérant la forte probabilité de l'installation de la crise sanitaire dans le temps, ces besoins devraient, dès à présent, être anticipés.

### **Isolement et RPS**

Selon le SRH, la cellule d'écoute psychologique aurait reçu une centaine d'appels téléphoniques d'agents. Pour mémoire, le MAA compte près de 36 000 agents.

Pour certains, il aurait donné lieu à un accompagnement psychologique.

Certaines OS ont évoqué le risque RPS lié à l'isolement des agents en télétravail. Il se traduirait, selon elles, par une augmentation des arrêts maladie pour dépression. L'administration indique que les ISST travaillent sur cette thématique. Dans ce contexte, le CHSCT-M demande à disposer de l'évolution des arrêts maladies pour se forger une opinion.

Pour **FO Agriculture**, même si l'isolement des agents qui travaillent en distanciel constitue un point de vigilance, c'est avant tout le management à distance, notamment le contrôle du chef de service, qui est la première source de RPS.

**FO Agriculture** demande que soit trouvé rapidement un équilibre entre distanciel et présentiel en vue de limiter les risques sur la santé des agents.

L'administration indique, à ce propos, que des éléments devraient être apportés aux chefs de service afin de suspendre certaines missions en présentiel.

### **Mise à jour des plans de continuité d'activité (PCA)**

Dans l'éventualité d'un nouveau confinement, **FO Agriculture** demande la mise à jour des PCA dans toutes les structures.

Pour le SRH, il s'agit effectivement d'un sujet d'importance. Pour information, le PCA de l'AC a été approuvé au dernier CT-AC. Une vigilance devrait être apportée à leur mise à jour dans les autres structures.

### **Situation dans les DROM**

À la demande de **FO Agriculture**, l'administration fait un point particulier sur la situation épidémique dans les territoires ultramarins.

Le SRH indique qu'en Martinique toutes les demandes de télétravail ont été acceptées. Pour ce faire, le parc informatique aurait été renouvelé. Seule une vingtaine de postes reste à changer.

À la Réunion, il n'y a pas eu de second confinement, ni de couvre-feu. Les mesures sanitaires seraient appliquées de façon satisfaisante, ainsi, par exemple, les bureaux seraient désinfectés au moins une fois par jour.

En Guadeloupe, la DAAF n'a pas modifié l'organisation du travail puisqu'aucune demande de télétravail n'aurait été formulée. Cette affirmation de l'administration laisse **FO Agriculture** dubitative...

À Mayotte, le SRH indique que la situation « semble plus complexe » mais aucune donnée chiffrée ne serait disponible. L'isolement des cas positifs et des cas contacts serait mis en œuvre. Le télétravail serait renforcé, le parc informatique commencerait à être renouvelé.

**FO Agriculture** s'inquiète particulièrement de la situation dans ce territoire, touché à la fois par les variants anglais et sud-africain. Elle déplore l'absence d'informations précises apportées par le SRH. Le soir même où s'est tenu ce CHSCT-M, le premier ministre annonçait le reconfinement pour 3 semaines du département. L'alerte de **FO Agriculture** était donc justifiée. Il n'est pas acceptable que l'administration n'ait pas effectué un suivi attentif de la situation alors que la crise sanitaire s'aggravait sensiblement depuis plusieurs semaines.

**FO Agriculture** regrette, une nouvelle fois, qu'aucune information n'ait été présentée concernant la Guyane. Enfin, selon des informations de **FO Agriculture**, la mise en place des SGC dans les DROM pénalise la capacité des services à mettre en œuvre les mesures barrières de base. En effet, le suivi et les approvisionnements nécessaires à la prévention du COVID-19 ne sont pas assurés correctement en raison de l'insuffisance de moyens humains dédiés à cette mission par les SGC.

## Actualités DGAL

### Crise de l'influenza aviaire (IA)

Avec l'emballement de l'épizootie d'IA, les services en présence sont débordés. L'appel à des volontaires des départements non concernés prouve un manque manifeste de moyens humains. En outre, ce brassage de populations accroît le risque épidémique.

**FO Agriculture** demande des recrutements pérennes pour faire face aux crises présentes et à venir, largement prévisibles.

### Généralités

À ce jour, 423 foyers d'IA ont été identifiés sur le territoire national. Ils sont principalement localisés dans le sud-ouest. Néanmoins des foyers sporadiques existent en Bretagne, Normandie et dans les Ardennes confirmant ainsi la circulation de l'IA au niveau national. La faune sauvage en serait la cause.

La DGAL affirme que les enseignements tirés des dernières crises IA auraient permis d'apaiser le climat avec les exploitants agricoles.

Ils seraient désormais sensibilisés aux facteurs de risque, les mesures de biosécurité et l'obligation d'abattage des animaux. Leur indemnisation est désormais à mettre en œuvre. Toutefois, son montant n'a pas encore été arbitré par le 1er ministre.

**FO Agriculture**, tout comme d'autres OS, s'interroge sur les leçons tirées des derniers RETEX sur l'IA. En effet, les élevages de tailles importantes, largement en cause dans la flambée actuelle, n'ont cessé de se développer notamment dans le département des Landes, le plus touché actuellement. Il est désormais urgent de remettre en cause ce mode de production pour limiter le risque de prochaines crises. Enfin, la suppression de 1 000 ETP sous le quinquennat Sarkozy n'a jamais vraiment été compensée depuis lors. Les services concernés en payent aujourd'hui toujours le prix.

### Conditions de travail des agents volontaires à l'occasion des abattages

Une étude menée par le réseau des ISST sur les conditions de travail des agents volontaires dans les Landes a montré que l'isolement était la principale difficulté dont ils auraient eu à pâtir. Une fois de plus, ce type d'enseignement tiré par l'administration, laisse songeur... Un numéro vert est à disposition des agents qui auraient besoin d'un soutien psychologique à la suite de ces opérations d'abattage massif.

Les missions des agents volontaires ne se limitaient pas aux seules opérations d'abattage, ils avaient également en charge le volet administratif de ceux-ci.

Sur ce plan, **FO Agriculture** déplore l'utilisation d'une application de reporting dont le fonctionnement aléatoire a notoirement compliqué la tâche des agents.

## BREXIT

**FO Agriculture** dénonce les conditions de travail ne permettant pas de garantir la prévention des risques liés au COVID-19 et notamment le risque de contracter le variant britannique. En effet, que ce soit les locaux ou le respect des mesures de prévention du virus, rien ne semble être au rendez-vous.

### Conditions de travail dans les SIVEP

Une enquête des ISST a été menée pour évaluer le respect des mesures de prévention de la COVID-19, l'adéquation des locaux pour leur bonne mise en œuvre à Calais et à Boulogne.

Pour Calais, les résultats montrent, bien entendu, que tout est en ordre mais les locaux vont tout de même être restructurés.

A Boulogne, alors que **FO Agriculture** dénonçait l'exiguïté et l'insalubrité des locaux, l'étude des ISST a conclu que tout n'était pas si négatif. Toutefois, « un grand ménage » et un agrandissement des locaux s'imposaient. Mais, hélas, pas dans un avenir proche...

Certaines OS, auxquelles s'associe **FO Agriculture**, attirent l'attention de la DGAL sur le risque RPS lié à la hausse de la charge de travail à mesure que le trafic s'intensifie. Elles demandent donc un accompagnement spécifique et des recrutements en conséquence.

La DGAL confirme la mise en place d'un accompagnement effectif des services mais minimise les risques, liés notamment aux cycles horaires, puisque les agents étaient informés de ces contraintes quand ils ont postulé !

Pour **FO Agriculture**, la réponse de l'administration est inacceptable. Des remontées de terrain montrent déjà que les équipes travaillant selon le rythme de 12 heures sont totalement épuisées.

### Conditions d'exportation

Certaines OS, auxquelles s'associe **FO Agriculture**, rapportent les difficultés des agents car il n'existe pas actuellement de réglementation claire concernant les conditions d'exportation vers le Royaume-Uni. La DGAL confirme et indique que des discussions seraient actuellement en cours au niveau européen pour y remédier.

### Masques et gants

Le détail des caractéristiques techniques des masques en fonction de leur type est présenté en séance par le représentant des ISST. En résumé, les masques FFP2 sont uniquement requis en milieu contaminé, à l'hôpital, par exemple. Les masques chirurgicaux sont adaptés aux autres environnements et ont la particularité d'être plus efficaces dans les environnements humides que les masques grand public. Les masques chirurgicaux s'imposent donc en abattoir.

Pour **FO Agriculture**, les seuls masques protégeant efficacement la santé des agents contre le SARS-CoV-2 sont de type FFP2. L'administration, pour des raisons uniquement de coût, justifie, par un discours pseudo-scientifique, leur inutilité. **FO Agriculture** exige que ces masques soient fournis à tous les agents, notamment ceux qui sont en contact direct avec du public, un avis a été émis en ce sens.

**FO Agriculture** attire l'attention de l'administration sur des tensions dans l'approvisionnement des SIVEP en gants, en raison de la concurrence avec les hôpitaux.

### Pression d'inspection

**FO Agriculture** ne comprend pas l'obstination de la DGAL à maintenir ses objectifs d'inspection d'avant crise COVID-19.

### Inspections PAC

La DGAL confirme la réduction par l'Union européenne de 30 % du volume des inspections PAC.

### Inspections dans les autres domaines

La DGAL indique qu'il ne serait pas possible de revoir ses objectifs d'inspection à la baisse. En effet, elle doit appliquer les prescriptions du gouvernement en la matière, à savoir, poursuivre l'ensemble de ses missions régaliennes, considérant qu'elle ne se trouve pas en situation de PCA. Toutefois, la DGAL rappelle que dans son instruction du 12 juin 2020 était donnée l'opportunité aux services de réaliser des inspections selon une analyse de risque.

## Enseignement agricole

### Enseignement technique

#### Tests antigéniques

**FO Agriculture** déplore que la campagne de tests dans l'enseignement technique agricole n'ait pas l'ampleur suffisante pour atteindre l'objectif gouvernemental de tester, alerter, protéger et ainsi faire reculer efficacement l'épidémie.

La DGER confirme que les établissements agricoles sont bien intégrés au dispositif du ministère de l'éducation nationale (MEN). Une prime de 400 € sera octroyée aux personnels infirmiers de l'enseignement agricole réalisant les prélèvements. Elle rappelle que l'objectif du dispositif n'est pas un dépistage massif mais ponctuel à la demande des ARS.

**FO Agriculture** continue à revendiquer un testing à grande échelle des personnels et des apprenants pour un contact-tracing efficace afin de rechercher et de briser les chaînes de contamination. Pour **FO Agriculture**, la DGER ne semble pas prendre la mesure de l'importance des tests pour éviter les contaminations qui ne cessent de se multiplier dans les établissements d'enseignement.

### **Vaccination**

**FO Agriculture** demande que tous les personnels, qui le souhaitent, puissent se faire vacciner car c'est une profession à risque puisqu'en contact avec un public nombreux. En outre, depuis la reprise du mois de janvier, les contaminations d'agents s'accroissent.

La DGER indique qu'aucune campagne de vaccination n'est prévue à ce stade.

**FO Agriculture** déplore le manque de réactivité et d'anticipation de l'administration dans ce domaine comme dans celui des tests.

### **Journées portes ouvertes (JPO)**

Le CHSCT-M alerte la DGER sur les interprétations erronées observées dans certains établissements en matière de JPO.

Pour la DGER, les instructions contenues dans la FAQ sont pourtant claires. C'est à l'autorité académique de vérifier que les dispositifs retenus par les établissements respectent bien l'objectif de limiter au maximum les brassages. La tenue de JPO selon les modalités d'avant crise n'est plus autorisée. Seuls des rendez-vous individuels peuvent être organisés dans le respect strict des gestes barrières.

**FO Agriculture** ne comprend pas, qu'au regard de la situation épidémique, la DGER maintienne des JPO en présentiel alors qu'elles ont été supprimées au MEN. Des alternatives existent pourtant comme des JPO virtuelles. Pour les familles qui n'auraient pas accès à ce type de JPO, des rendez-vous sur site pourraient être organisés sur plusieurs jours, le public accueilli serait informé par les équipes de direction.

### **Conseils de classe**

La DGER confirme la tenue obligatoire des conseils de classe en distanciel au vu de la note d'instruction du ministère de la Fonction publique du 2 février renforçant le télétravail.

**FO Agriculture** demande que cette directive soit relayée le plus largement possible aux établissements par les DRAAF.

### **Mise en œuvre des nouvelles mesures sanitaires à partir du 1er février 2021**

Interrogée sur le respect de la distanciation de deux mètres entre les différents groupes, lors des repas, la DGER assure qu'elle sera bien respectée mais qu'elle n'entraîne pas de modifications de la capacité d'accueil des restaurants scolaires.

**FO Agriculture** conteste cette affirmation puisque pour respecter cette nouvelle disposition, il est nécessaire d'abaisser les jauges.

**FO Agriculture** revendique l'obligation de la demi-jauge dans tous les établissements, ce qui permettrait d'appliquer la distanciation effective de deux mètres, non seulement dans les cantines, mais également dans les internats où celle-ci n'est que facultative.

Concernant l'obligation de porter un masque grand public de type 1, **FO Agriculture** a plaidé, une nouvelle fois, pour la fourniture gratuite de masques chirurgicaux aux élèves et de type FFP2 aux personnels. Comment s'assurer, en effet, du type de masque porté dans les établissements ?

Pour des raisons de coût, la DGER a écarté cette solution et refuse donc de fournir aux élèves des masques plus protecteurs ainsi qu'aux personnels alors que les masques en tissu sont de plus en plus prohibés en Europe, faute d'efficacité...

Une des mesures efficaces, contre la propagation du virus, est l'aéro-ventilation des lieux clos. L'aération renforcée est d'ailleurs la 3ème mesure recommandée par le HCSP, intégrée dans le nouveau protocole sanitaire. Le problème est qu'elle n'est pas facile à mettre en œuvre lorsque les températures sont basses comme actuellement. D'autre part, certaines salles de classe sont dépourvues d'ouvrants.

**FO Agriculture** demande que soient installés des capteurs de CO2 qui mesurent la concentration de dioxyde de carbone et d'aérosols dans l'air expirés lors de la respiration. D'après plusieurs études scientifiques, cette concentration ne doit pas dépasser le seuil de 800 ppm (particules par million), au-delà, il faut aérer la pièce. Là où l'aéro-ventilation n'est pas possible, il faut installer des purificateurs d'air.

Pour toute réponse, l'administration a indiqué ne pas être compétente en la matière.

### **Conditions de fermeture de classe**

**FO Agriculture** demande la fermeture de toute classe présentant un cas positif au SARS-CoV-2. Cette possibilité n'est actuellement autorisée qu'en cas de suspicion de variant alors que certains départements ne sont pas équipés pour distinguer les différentes souches du virus.

### **Enseignement supérieur**

La DGER indique que les étudiants peuvent être à nouveau accueillis depuis la fin du mois de janvier dans les écoles dans la limite de 20% des effectifs par jour. Le testing est de la responsabilité de chaque établissement, le coût pourra éventuellement être compensé par le ministère par redéploiement de crédits ! L'administration n'a pas été capable d'indiquer si des étudiants étaient d'ores et déjà en cours et si les campagnes de tests avaient débuté...

**FO Agriculture** alerte sur cette rentrée qui ne semble pas avoir été anticipée du point de vue sanitaire. Il faut que les établissements de l'enseignement supérieur agricole soient accompagnés et soutenus financièrement, notamment en matière de dépistage. Là encore, un cadrage national s'impose comme c'est le cas pour les établissements dépendant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## Statut des stagiaires de l'ENSFEA

Certaines OS, dont **FO Agriculture**, s'interrogent sur la tenue des regroupements des stagiaires de l'ENSFEA.

Pour la DGER, ces stagiaires n'ont pas le statut d'étudiant. Aucune restriction au regroupement ne s'applique.

6 Avis au vote

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)



## Avis du CHSCTM du 3 février 2021

### Avis n°1 : Protocole sanitaire enseignement

L'épidémie de COVID 19 repart à la hausse et avec elle une nouvelle donne apparaît. Le variant anglais est près de 2 fois plus contagieux que le virus existant notamment chez les jeunes. Cela représente un risque accru pour nos établissements notamment dans les lieux où le port du masque ne peut être observé (restauration/internat). Le CHSCTM demande que le [décret 2021-76](#) du 27 janvier 2021 fixant la distanciation en cas de non-port du masque (2

mètres) soit appliqué dans les internats. Il demande aussi que le protocole sanitaire en vigueur soit modifié pour rendre obligatoire la demi-jauge dans les établissements d'enseignement.

D'autre part, le CHSCTM préconise que lorsqu'un élève est déclaré positif à la COVID-19, l'ensemble de sa classe et les personnels encadrants doivent être mis à l'isolement et déclarés cas contact.

### Avis n°2 : Vaccination

Le variant anglais de la COVID-19, avec sa contagiosité près de 2 fois supérieure à celle du virus existant, rend les établissements d'enseignement encore plus vulnérables. Afin de maintenir ouvertes toutes les structures du ministère et garantir des conditions sanitaires protectrices

aux agents, le CHSCTM demande que soit établi un calendrier de vaccination pour l'ensemble des personnels du MAA. En effet, il est essentiel que ces derniers se voient proposer la possibilité de se faire vacciner rapidement.

### Avis n°3 : Examens

L'épidémie de COVID-19, avec un mode de fonctionnement hybride, a imposé un bouleversement du déroulement de l'année scolaire avec des progressions pédagogiques ajustées par les équipes. À la crainte de la progression de l'épidémie, s'ajoute un stress important des personnels et des élèves, étudiants, apprentis, adultes quant aux modalités d'obtention des diplômes (CAPA, DNB, BAC PRO, BTS). Cela provoque une détérioration de la santé mentale des apprenants que les personnels encadrants ne peuvent pas régler sans l'aide de professionnels.

En effet, à 4 mois des épreuves terminales et en début de programmation de nombreux CCF, il n'y a aucune visibilité et aucune clarification à propos de celles-ci.

Le CHSCTM demande que les modalités d'examen soient clairement annoncées et demande en conséquence que les programmes soient adaptés et allégés afin de réduire les très vives inquiétudes des équipes enseignantes et des personnels administratifs. Les équipes ne doivent pas avoir à choisir entre leur progression pédagogique ainsi que la complétude des apprentissages et la sécurité sanitaire.

### Avis n° 4 : Communication

Afin d'établir des thématiques transversales et de les étudier en instance, le CHSCTM demande que les documents, émanant des CHCST (avis, PV ...), lui soient transmis et soient stockés dans un lieu accessible à tous les membres.

Il demande qu'à chaque fois que l'instance se réunit, une ou deux thématiques transversales puissent être inscrites à l'ordre du jour et puissent être étudiées.



## Avis n°5 : Journées portes ouvertes

La campagne de recrutement des établissements d'enseignement agricoles démarre. Traditionnellement, les journées portes ouvertes sont un vecteur de communication important. Cependant, la crise sanitaire actuelle ne permet pas d'organiser ce type d'évènement. La FAQ de l'enseignement agricole précise que ces journées ne « sont pas autorisées » et que des prises de rendez-vous individuels peuvent être possibles.

Pour éviter toutes interprétations, le CHSCTM demande que l'enseignement agricole puisse bénéficier des mêmes dispositions qu'à l'éducation nationale à savoir que « les journées portes ouvertes organisées même selon un système de prise de rendez-vous (...) sont suspendues ».

## Avis n°6 : Influenza aviaire

La grippe aviaire comptait 418 foyers au 29 janvier 2021. L'épidémie s'emballe principalement dans les élevages de canards. Selon le ministère de l'agriculture : « ***c'est un virus hautement pathogène, qui circule très vite. C'est une course contre la montre et nous faisons le maximum, mais nous faisons face à un manque de moyens humains*** ».

Les services de l'Etat sont effectivement débordés, le manque de moyens est manifeste.

Ce n'est plus une question de stratégie sanitaire, il faut désormais circonscrire l'incendie. Mobiliser les agents des autres régions pour soutenir celles qui sont impactées par l'influenza aviaire accentue le risque de propagation de la COVID-19. Le CHSCTM demande donc des recrutements supplémentaires en urgence pour intervenir sur la crise ainsi que des moyens matériels pour se prémunir de l'épidémie COVID-19 et protéger les agents volontaires.

## Avis n°7 : Nouvelle fiche abattoir

La nouvelle fiche abattoir préconise de : « ***respecter les mesures de distanciation physique, dans les locaux de restauration et les vestiaires, en gérant les flux de personnes, en créant des entrées et sorties séparées... Modifier l'organisation du travail pour limiter le nombre de personne en pause simultanément et rappeler les règles d'aménagement des salles de pause et des vestiaires (aération, marquage, condamnation de certaines places...)*** ».

Lors du précédent CHSCTM du 3 décembre 2020, nous avons voté un avis concernant l'amélioration des conditions de travail en abattoir, notamment concernant les locaux qui sont souvent inadaptés. Le présent avis va donc dans le même sens que les préconisations du ministère pour limiter la propagation de virus. Le CHSCTM demande que le sujet des locaux des agents soit une priorité dans le plan de relance abattoir et renouvelle sa demande d'être associé à l'étude des dossiers.

## Avis n°8 : Objectif des contrôles

N'ayant obtenu de réponse à son avis n° 2 du 3 décembre 2020 et alors que les mesures de restriction de déplacement se durcissent (couvre-feu à 18h), le CHSCTM réitère sa demande de diminuer d'au moins 30% les objectifs de contrôle pour l'année 2021. Cette diminution est d'autant plus justifiée pour les agents en DDI qui se

voient de plus en plus régulièrement sollicités par les préfets pour des contrôles supplémentaires sur des thématiques « politiques » et « médiatiques » : bien-être animal, méthanisation... Ces inspections devenant prioritaires se rajoutent à celles objectivées par le MAA

## Avis n° 9 : Situation des DROM

Avec la mise en œuvre des SGC, la situation dans les territoires ultramarins est devenue catastrophique. Il est compliqué de faire respecter les protocoles, le suivi et les approvisionnements nécessaires à la prévention de la COVID-19 car le temps imparti aux assistants de prévention n'est pas suffisant.

À Mayotte, la situation est très inquiétante, en raison de la présence des variants britanniques et sud-africain. Malgré

cela, les protocoles sanitaires ne sont pas appliqués scrupuleusement. La faiblesse de la structure hospitalière, un seul établissement pour tout le département, oblige déjà à transférer des patients vers la Réunion. Afin de protéger l'ensemble des agents, le CHSCTM demande que le télétravail soit effectivement appliqué et intensifié pour lutter efficacement contre la pandémie.

## Avis n°10 : SIVEP BREXIT

Les difficultés (locaux exigus, cadence des contrôles administratifs et physiques, problème de compréhension, management, etc.) rencontrées par les agents, à la suite de la mise en place des contrôles aux frontières liée au BREXIT, s'accroissent.

Les conditions sanitaires ne permettent pas de garantir la prévention des risques liés à la COVID-19 et notamment le risque de contracter le variant britannique. En effet, l'exiguïté des locaux fait que la capacité d'accueil est souvent dépassée du fait même de la présence des agents à laquelle s'ajoute l'accueil des chauffeurs routiers. Même si ces derniers présentent un test négatif, cela n'exclut en rien un risque de contamination pour les agents du BREXIT.

Le SIVEP étant le premier bureau visible, ouvert 24h/24h et 7j/7j, il fait office de point de renseignements. Les agents sont donc en premières lignes face au virus, en plus des risques RPS liés à leurs mauvaises conditions de travail.

Le CHSCTM exige que les agents des SIVEP BREXIT aient des conditions de travail dignes et que leur santé et leur sécurité soient garanties, notamment du risque COVID-19. Le CHSCTM demande à cet effet que ces agents soient dotés obligatoirement de véritables EPI, à savoir les masques FFP2.